

Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI) (Formulaire 13406*15)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 13406*15](#)

Permet d'agrandir ou de construire une maison individuelle ou ses annexes (ou de réaliser des travaux de démolition pour reconstruction).

Pour vous aider à constituer votre dossier de demande de permis de construire, vous pouvez utiliser uneassistance à votre demande d'autorisation d'urbanisme.

Attention

Dans une commune de **plus de 3 500** habitants, si vous êtes une personne morale, vous devez transmettre votre demande d'autorisation d'urbanisme **uniquement** par voie électronique en utilisant le lien suivant :

- [Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme](#)
 - [Autorisations d'urbanisme](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)